



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 08 octobre 2018

Président : Mr Pascal RATEAU

Secrétaire(s) de séance : Mr Michel VALTAT

Présents : Mmes Dominique ANNET, Aurélie BIDAU, Mrs Yann FOUCHER, Christian LETEURTRE, Franck MAIRE, Gilbert MICHEL, Anthony MORAINVILLE, Marc PAPIER, Pascal RATEAU, Michel VALTAT.

Absents : Mmes Christelle ROSE (procuration à Mr LETEURTRE Christian), Valérie THORIN, Mrs Sylvain BOURGEOIS, Armand FANDINO, Pascal LEFEVRE.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire en date du 15 juin 2018, a transféré la compétence " réseaux et services de communication électroniques" à Nièvre Numérique. Suite à ce transfert, la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs doit adhérer au syndicat mixte Nièvre Numérique.

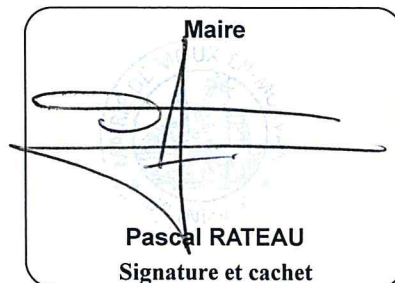
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ACCEPTE à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs au syndicat mixte Nièvre Numérique.
- DECIDE d'adhérer à Nièvre Ingénierie, l'agence technique départementale de la Nièvre, pour l'instruction des actes d'application du droit des sols et approuve les statuts proposés.
- ACCORDE à l'unanimité l'indemnité 2018 de conseil et de confection du Budget allouée au percepteur.
- ACCEPTE à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.
- DECIDE dans le cadre de la procédure de biens sans maître d'incorporer dans le domaine communal les parcelles B 235 et B 241 sises " le Bois Moulées" sur la Commune.
- REFUSE le déploiement individuel des compteurs LINKY sur le territoire communal.

Pour extrait :

En Mairie, le 12 octobre 2018

Maire



Pascal RATEAU
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Le Maire expose qu'il faudrait effectuer un bornage périmétrique des parcelles cadastrées F 198 et F 943 puisque un chemin communal actuellement non cadastré traverse ces parcelles.

La suite donnée à ce dossier se décidera en fonction de la vente ou non de ces parcelles.

- **NOMME** comme référents territoriaux pour lutter contre l'ambrosie Mr LETEURTRE Christian et Mr DEBAC Nicolas. Ils seront chargés de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en oeuvre.

Le Maire explique que le contrat Prévoyance- Maintien de salaire souscrit par le cendre de gestion auprès de la MNT prendra fin le 31 décembre 2018. La collectivité a possibilité d'adhérer à la convention de participation et de souscrire au contrat "prévoyance complémentaire des personnels de la fonction publique" mis en place par le CDG de la Nièvre auprès de SOFAXIS et de participer financièrement.

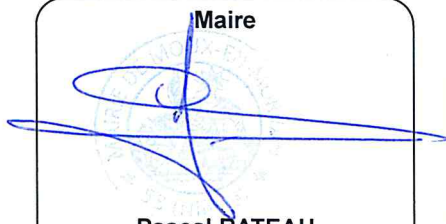
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** à l'unanimité à 50 % la prise en charge par la commune de l'assurance maintien de salaire du personnel et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Divers:

- A partir du 1er octobre 2018, la loi relative à la dématérialisation de la commande publique pour les marchés d'un montant supérieur à 25 000 HT entre en vigueur. Il est donc obligatoire d'avoir un profil acheteur. Le Conseil Municipal décidé d'attendre avant d'adhérer.

Maire



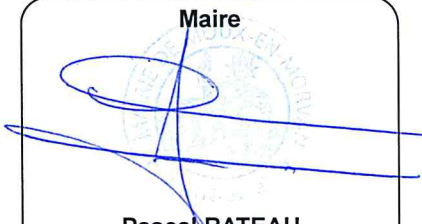
Pascal RATEAU
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention communale sollicitée par l'Association ELA. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte d'attribuer 150 euros.
- Etude pour le rachat d'un bâtiment pour la création de nouveaux logements communaux.(estimation financière des travaux à effectuer).
- Dossiers boucherie et chaufferie bois: Informations sur l'avancée de ces deux dossiers.
- La numérotation des rues est en cours.

Maire



Pascal RATEAU
Signature et cachet